

L'AGENDA DES RÉOUVERTURES



3 mai

ÉTAPE 1

- Couver-feu maintenu
- Télétravail maintenu
- Statu quo sur les commerces
- Réouverture des collèges avec une demi-jauge pour les classes de 4^e et 3^e
- Réouverture des lycées en demi-jauge

- Fin de l'attestation pour les déplacements en journée
- Levée des restrictions pour les déplacements inter-régionaux

*Les réouvertures sont conditionnées au respect de jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité.

Fin des restrictions de déplacement

La première étape du déconfinement est limitée : le couvre-feu demeure et les commerces non essentiels restent fermés, en revanche les restrictions de déplacement sont levées.

Restrictions levées

- réouverture des collèges avec demi-jauge pour les 4^e et 3^e ;
- réouverture des lycées en demi-jauge ;
- suppression de l'attestation en journée (au-delà de 10 km) ;
- fin de la limite sur déplacements interrégionaux

Restrictions qui demeurent

- couvre-feu maintenu ;
- télétravail maintenu ;
- commerce non essentiels toujours fermés.

L'AGENDA DES RÉOUVERTURES



19 mai

ÉTAPE 2

SAUF SITUATION SANITAIRE
DÉPARTEMENTALE DÉGRADÉE

- Couver-feu décalé à 21h
- Télétravail maintenu
- Réouverture* des commerces
- Réouverture des terrasses, tables de 6 personnes maximum
- Réouverture* des musées, monuments, cinémas, théâtres, salles de spectacles avec public assis
800 INTÉRIEUR, 1000 EXTÉRIEUR

- Réouverture* des établissements sportifs de plein air et couverts pour les spectateurs
800 INTÉRIEUR, 1000 EXTÉRIEUR
- Reprise des activités sportives dans les lieux couverts et de plein air avec protocoles adaptés
- Rassemblements de plus de 10 personnes interdits

*Les réouvertures sont conditionnées au respect de jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité.

Réouverture des commerces et des lieux accueillant du public

Les commerces, musées, cinémas, etc., rouvrent. Le couvre-feu est décalé de deux heures et les terrasses peuvent rouvrir.

Restrictions levées

- réouverture des commerces ;
- réouverture des terrasses (six personnes au maximum) ;
- suppression de l'attestation en journée (au-delà de 10 km) ;
- réouverture des musées, monuments, cinémas, théâtres, salles de spectacles avec public assis ;
- réouverture des établissements sportifs avec spectateurs ;
- reprise des activités sportives dans les lieux couverts et de plein air.

Restrictions qui demeurent

- couvre-feu repoussé à 21 heures ;
- télétravail maintenu ;
- rassemblements de plus de dix personnes interdits.

L'AGENDA DES RÉOUVERTURES

9 juin

ÉTAPE 3

SAUF SITUATION SANITAIRE
DÉPARTEMENTALE DÉGRADÉE

- Couvre-feu à 23h
- Assouplissement du télétravail
- Réouverture* des cafés et restaurants, tables de 6 personnes maximum
- Possibilité d'accueillir jusqu'à 5000 personnes dans les lieux de culture et les établissements sportifs (pass sanitaire)

- Réouverture* des salles de sport et élargissement de la pratique sportive aux sports de contact en plein air et sans contact en intérieur
- Réouverture* des salons et foires d'exposition, possibilité d'accueillir jusqu'à 5000 personnes (pass sanitaire)
- Accueil des touristes étrangers avec pass sanitaire

*Les réouvertures sont conditionnées au respect de jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité.

Couvre-feu à 23 heures, réouverture des salles de sport

Les restaurants, cafés et salles de sport rouvrent, le couvre-feu s'assouplit et des rassemblements jusqu'à 5 000 personnes sont possibles grâce au passe sanitaire.

Restrictions levées

- réouverture des cafés et des restaurants (tables de six convives) ;
- accueil de 5 000 personnes dans les lieux de culture ou les établissements sportifs (avec passe sanitaire) ;
- réouverture des salles de sport ;
- élargissement de la pratique du sport de contact (en plein air) et sans contact (en intérieur) ;
- réouverture des Salons et foires d'exposition jusqu'à 5 000 personnes (avec passe sanitaire) ;
- accueil des touristes étrangers avec passe

Restrictions qui demeurent

- couvre-feu repoussé à 23 heures ;
- télétravail maintenu avec assouplissements.

Le pass-sanitaire :

Déjà expérimenté de manière facultative sur certains vols à destination et en provenance de la Corse, le pass-sanitaire pourrait ainsi devenir obligatoire pour assister aux événements rassemblant jusqu'à 1 000 personnes à partir du 9 juin. Concrètement, une attestation de vaccination, un test de dépistage négatif ou un test positif de plus de quinze jours (appelé « certificat de rétablissement ») sur papier ou sur l'application TousAntiCovid seraient demandés à l'entrée et contrôlé par les agents de sécurité.

La mesure ne figure pas dans le projet de loi sur la gestion de sortie de la crise sanitaire, présenté en conseil des ministres mercredi, qui ne mentionne une telle obligation que pour le passage aux frontières vers et depuis le territoire national.

L'AGENDA DES RÉOUVERTURES



30 juin

ÉTAPE 4

SAUF SITUATION SANITAIRE
DÉPARTEMENTALE DÉGRADÉE

- Fin du couvre-feu
- Fin des limites de jauge selon la situation sanitaire locale dans les établissements recevant du public, maintien des gestes barrières et de la distanciation sociale

- Possibilité d'accéder à tout événement rassemblant plus de 1000 personnes en extérieur et en intérieur (pass sanitaire)
- Limite maximale de public présent adaptée aux événements et à la situation sanitaire locale
- Les discothèques demeurent fermées

*Les réouvertures sont conditionnées au respect de jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité.

Levée du couvre-feu

Levée du couvre-feu.

Restrictions levées

- fin du couvre-feu ;
- fin des limites de jauge selon la situation sanitaire locale ;
- élargissement de l'accueil de tout événement avec plus de mille personnes (soumis au passe sanitaire).

Restrictions qui demeurent

- maintien des gestes barrières et de la distanciation physique ;
- les discothèques demeurent fermées jusqu'à nouvel ordre ;
- les événements accueillant du public ont une jauge adaptée à la situation locale.



Les mesures dépendent du taux d'incidence

A chacune des étapes du plan, la levée des restrictions pourra être retardée en cas de « situation sanitaire dégradée », notamment dans des départements où le taux d'incidence est durablement supérieur à 400 cas pour 100 000 habitants.

En résumé

Le plan de déconfinement est découpé en quatre étapes et s'étale sur deux mois. Les assouplissements et les levées des restrictions restent cependant soumises à l'évolution de la situation sanitaire dans chaque département.